



Syndicat des Apiculteurs
Professionnels
de Rhône-Alpes

Assemblée Générale Ordinaire

Jeudi 30 janvier 2020

Bourg les Valence (Drôme)
Lycée agricole du Valentin

Matinée :

9h : accueil

9h30 à 10h30 : Assemblée Générale statutaire
rapports moral, d'activité, financier

10h30 : renouvellement du Conseil d'Administration

10h30 à 12h30 : Point pépinière, activités et actualités syndicales : FFAP, interprofession,
calamités, commercialisation...

**Réservation repas
Impérative pour
mardi 21 au soir**

12h30 à 14h : repas sur place (12 €) . Réservation impérative pour le mardi 21 janvier au soir
auprès de Jean-Marc Lemontey (jmpmlemontey@orange.fr)
Aucun repas ne pourra être pris sur place sans réservation !

Après-midi :

14h à 15h30 : La cire en question

- observatoire de l'année 2019 par l'ADAAURA
- aspect juridique : plaintes en cours
- contrat cire gaufrage à façon
- maîtriser le gaufrage :
 - matériel individuel
 - et pourquoi pas une CUMA (exemple d'une Cuma en Loire-Atlantique)

15h30 à 17h : Le frelon asiatique

- point sur les moyens de lutte par l'ITSAP

Bon pour pouvoir

Je soussigné(e) adhérent(e) du SAPRA et à jour de mes cotisations, donne pouvoir pour me représenter et voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2020 à Bourg les Valence, à, adhérent du SAPRA.

Fait à, le

Signature :

A retourner au plus vite, par courrier ou par mail à :

Jean-Marc Lemontey, 154 avenue Jean Rabet 26400 Crest jmpmlemontey@orange.fr
Emmanuel Rey, Reynier 07240 Silhac : emmanuel.rey-api@orange.fr
